

1^{ère} Division Régionale
Le 30 septembre et 1 octobre 2023
À SOUSTONS



*Épreuve devant respecter le
règlement sportif de la Commission Eau Douce de la
FFPS*



Mot du Président

Le bureau que je représente a pris ses fonctions en janvier 2021, juste après une crise sanitaire et au début d'une année très compliquée ou on a vu des changements de dates et d'organisation ce qui quelque peu déstabilisé certains compétiteurs, mais tout cela est derrière nous.

Aujourd'hui nous sommes heureux de vous accueillir dans notre département et sur le parcours du canal de Soustons.

Depuis deux ans, nous travaillons avec les AAPPMA et la Fédération de Pêche des Landes pour réactualiser notre liste de parcours, mettre en avant de nouveaux sites, mais également en redécouvrir des anciens.

Il y a également de fortes chances que cela soit l'un des derniers championnats de ce type qu'organiserait le CED 40, les individualités et l'absence d'organisation claire ne sont pas de nature à nous pousser à continuer à nous investir comme nous l'avons fait ces dernières années, mon prédécesseur organise le minimum et nous en arrivons à la conclusion qu'il avait peut-être raison.

Nous espérons sincèrement que vous apprécierez ce parcours.

Un grand merci à Jean Pierre BESSON, président de l'AAPPMA de SOUSTONS de nous accueillir, à Mme Frédérique CHARPENEL maire de SOUSTONS, l'ensemble des services de la Mairie de Soustons pour leur accord et leurs aides.

Alain MARTET

Président Commission Eau Douce des Landes

Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Plaquettes – Gardons – Brèmes- Mulets
---------------------------	---------------------------------------

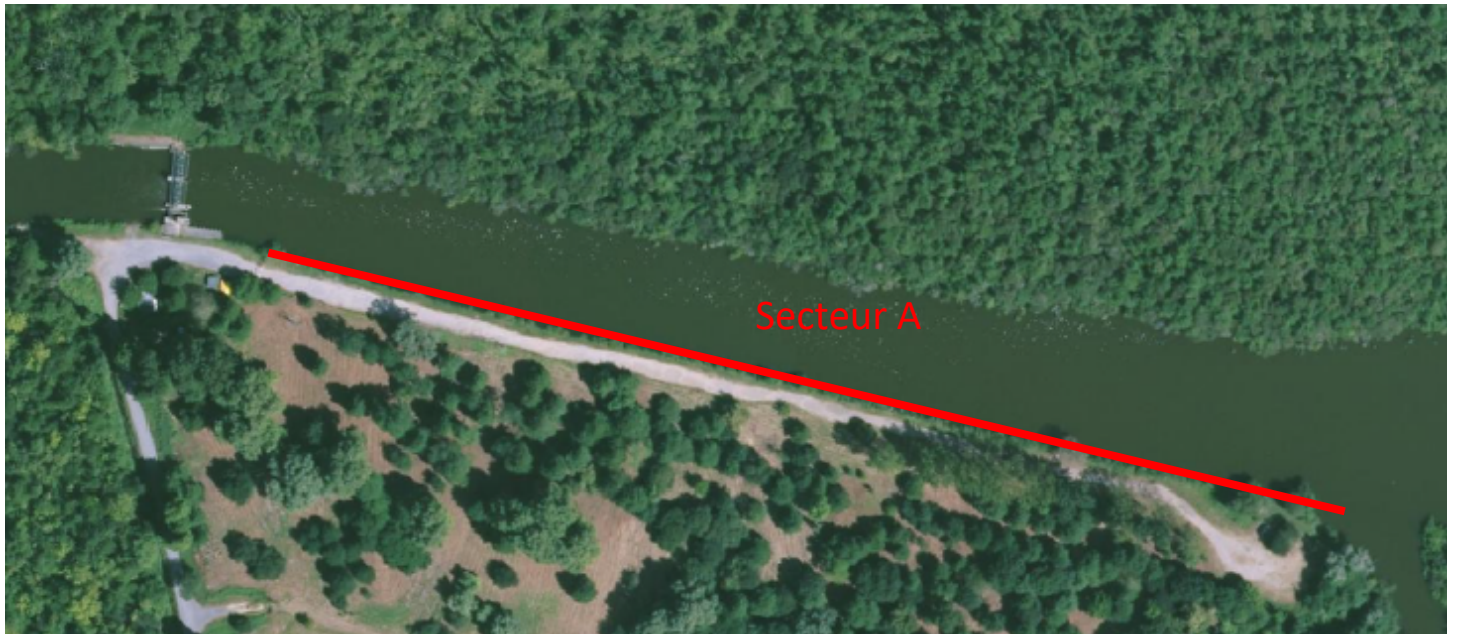
	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Voiture	43,760724/ - 1,356 286	

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur A	jusqu'à 3,50 m	Lent à rapide

Anguille	Interdit
Brochet	Interdit
Sandre	50 cm
Black-Bass	40 cm
Mulet	20 cm
Truite	23 cm

Dans le département, le brochet est soumis à une fenêtre de capture (fenêtre de capture 60 à 80 cm), afin d'éviter tout malentendu et perde de temps, tous brochet pris ne sera pas comptabilisé et devra être remis à l'eau

SECTEURS



LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	13 m	
Moulinet	8 m	
Amorce	12 litres	
Esches totales	2 litres	Pointe comprise
Fouillis	0,50 litre	Dont ¼ de litre de vers de vase
Vers de vase	0,25 litre	
Vers de terre	0,50 litre	Entiers non coupés

HORAIRES

	Manche1	Manche2	Manche3
Rendez-vous	10 h	6 h 30	
Tirage au sort	11 h	7 h	
Entrée dans les box	12 h	7 h 30	13 h 30
Début des contrôles (*)	13 h	8 h	14 h
Amorçage	13 h 50	8 h 50	14 h 50
Début de la manche	14 h	9 h	15 h
5 minutes	16 h 55	11 h 55	17 h 55
Fin de la manche	17 h	12 h	18 h
Palmarès			19 h 30
Marée basse			
Marée haute			

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesures, sans maintien du couvercle.

Conformément aux directivent en cours, l'organisation se réserve le droit d'interdire le fouillis et les vers de vase en cas de difficulté d'approvisionnement

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1		Entrée canal de Soustons	43,760891/ - 1,357 456
Manche2		Entrée canal de Soustons	43,760891/ - 1,357 456
Manche3		Entrée canal de Soustons	43,760891/ - 1,357 456
Palmarès		Entrée canal de Soustons	43,760891/ - 1,357 456

Grille

Grille FFPSed		
36 en ligne		
A	B	C
1	26	21
2	19	25
3	15	28
4	27	18
5	30	22
6	20	29
7	24	32
8	31	13
9	34	23
10	17	33
11	14	36
12	35	16
13	8	31
14	36	11
15	28	3
16	12	35
17	33	10
18	4	27
19	25	2
20	29	6
21	1	26
22	5	30
23	9	34
24	32	7
25	2	19
26	21	1
27	18	4
28	3	15
29	6	20
30	22	5
31	13	8
32	7	24
33	10	17
34	23	9
35	16	12
36	11	14



Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	MARTET Alain	0671157606	alainmartet@gmail.com
Forfait	AURIAUL Philippe		pauriault@ffpsed.fr

Règlement particulier

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7 €. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Application du règlement FFPS.

Obligation d'avoir sa licence valide en cas de contrôle

Présentation des esches dans des boîtes de mesures officielles

Tous les entraînements seront interdits sur les différents parcours à compter du **jeudi 28 septembre 2023 à midi**

Permis de pêche obligatoire, contrôle possible

La FFPS rappelle l'interdiction formelle de consommation d'alcool et de tabac lors des compétitions officielles, y compris lors de la lecture du palmarès



Hébergement

Camping Nature l'Aerial

- Camping Nature L'Aerial, 61 avenue Port d'Albret à Soustons
- Tel : 05 58 41 12 48
- Mail : contact@camping-aerial.com
- Site : www.camping-aerial.com

Le camping de l'Aerial nous a fait savoir qu'ils seront à votre disposition pour répondre à vos demandes et vous accueillir

Camping Sandaya Village

63 Av. de Port d'Albret, 40140 Soustons
05 58 77 77 98

Le camping Sandaya est juste à côté du camping de l'Aerial et peut vous accueillir

Aucune restauration ne sera prévue par l'organisation

